

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/FL n° 2021.074

Marmande le 1^{er} décembre 2021

**Procès-verbal du conseil municipal
du Lundi 15 novembre 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 9 novembre 2021 s'est réuni le lundi 15 novembre 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, PORTMANN Pascal, BENQUET Daniel, PERALI Valérie,

Pouvoirs : de BOURBON Jean-Claude à GUILBAUD Valérie, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane.

Fatima FIGUES est désignée secrétaire de séance.

M. Le Maire dispose de 6 pouvoirs de BOURBON Jean-Claude à GUILBAUD Valérie, de LE BRIS Alain à CILLIERES Charles, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de PERALI Valérie à FRANCIS Stéphane.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire annonce l'arrivée de Fabrice NAVARRO ce jour. Il remplace Grégory LABORDE au service Urbanisme. Ce poste a été renforcé. Cette personne a été recrutée suite à un appel à candidatures en interne et externe via un jury.

Il précise que M. Navarro était en poste à Val de Garonne Agglomération.

M. Le Maire fait un point sur la situation sanitaire, qui même si elle est sous contrôle se dégrade. Le taux d'incidence augmente de semaine en semaine. Nous avons le taux le plus élevé de Nouvelle Aquitaine.

19h10 Arrivée de M.C Ballereau.

Le centre de vaccination a déménagé et tout fonctionne très bien.

Il rappelle la motion votée à l'unanimité lors du précédent conseil pour les urgences de l'hôpital de Marmande. Il s'inquiète avec raison.

Il remercie Monsieur le Préfet et Mme la Présidente du Conseil Départemental pour sa rencontre avec le 1^{er} Ministre. Ils ont pu échanger sur ce sujet. Il souligne qu'il est nécessaire de trouver des médecins et des paramédicaux. Il est pour lui inconcevable qu'un territoire tel que Marmande ne puisse pas disposer d'urgences 24h / 24h.

19h15 Arrivée de Dominique Martin.

M. Le Maire souligne que nous vivons un moment de pénurie médicale et paramédicale. L'enjeu est très fort pour l'attractivité du territoire que ce soit pour les nouveaux arrivants ou pour les porteurs de projets. Il faut rechercher avec efficacité.

M. Le Maire explique que le conseil municipal de ce jour est technique.

Il rappelle qu'ils avaient pris l'engagement du troisième lundi du mois et souligne qu'ils essaient de maintenir cette régularité.

Il souhaitait présenter lors de ce conseil l'analyse des besoins sociaux. Il est selon lui important de partager cette information. Cela doit en effet éclairer la politique qu'ils veulent mettre en place.

L'intervenant n'était cependant pas disponible.

Il annonce qu'un conseil municipal sera exclusivement dédié à cette présentation le 29 novembre prochain.

Le prochain conseil aura ensuite lieu le 20 décembre. Il précise qu'entre les conseils réguliers il ne s'interdit pas de proposer des conseils thématiques.

Pôle 1 : Finances – NTIC – Economie – Emploi – Insertion – Sécurité

Dossier n° P1-01 Décision modificative n° 2 du budget principal de la ville de Marmande

F. Verdier présente le dossier. Cette décision touche tant la section de fonctionnement que d'investissement.

Il est proposé au conseil municipal d'ajuster les crédits budgétaires en approuvant la deuxième décision modificative du budget principal 2021 de la ville de Marmande.

Les transferts de crédits et ajustements nécessaires au bon déroulement de l'exécution budgétaire ont été proposés dans un document budgétaire ainsi que le veut la réglementation.

S. Francis intervient et précise que la décision modificative porte sur une augmentation de 1 081 287 des dépenses de fonctionnement.

Il revient plus en détails sur les chiffres et souligne que 36 000 € concerne le chapitre 11 soit les charges à caractère général.

Il rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire du conseil municipal du 22 février 2021, M. Le Maire avait alors précisé que les charges à caractère général en 2020 s'élevaient à la somme de 4 543 000 €. Le budget a ensuite été voté pour 2021 avec pour ce même chapitre un montant de 5 315 000 € soit une augmentation de 17 % par rapport à 2020 et avec encore ce jour une décision modificative l'augmentant de 36 000 €.

Il s'interroge jusqu'où vont aller ces augmentations successives.

Toujours dans ce sens, il note une augmentation de 9 000 € de dépenses, 52 000 € pour le chapitre 12 à savoir les charges de personnel.

Il souligne que toujours lors de ce même débat d'orientation budgétaire, M. Le Maire avait annoncé un montant de 13 410 000 € pour 2020 et le vote s'est dirigé pour 2021 à 13 740 000 € là aussi en hausse de près de 3 %. Il souligne que ce soir la décision modificative augmente encore ce poste de 52 000 €. Jusqu'où cela ira-t-il ?

Sur les 109 000 € d'augmentation de dépenses de fonctionnement présentés dans cette décision modificative 19 000 € concernent le chapitre 6531. S. Francis demande à quoi

correspond ce poste. Il s'interroge par rapport aux chiffres votés lors du conseil municipal du 22 février 2021. Il note à nouveau une augmentation de 3 % entre les deux exercices.

Il souligne l'augmentation des dépenses de fonctionnement depuis leur arrivée. Cette gestion leur permet de mieux comprendre la difficulté de la majorité à envisager une baisse de la fiscalité et plus précisément de la taxe foncière comme cela avait été proposé par Mme Pérali lors d'un précédent conseil.

De même quand en commission ou en conseil municipal sont examinées les modifications du tableau des effectifs, il faut selon lui que le Premier Adjoint arrête de dire ou de faire croire qu'il ne s'agit là que de mouvements administratifs. Les chiffres montrent clairement que les dépenses de fonctionnement notamment les fonctionnements mairie et charges de personnel augmentent nettement depuis leur arrivée. Il annonce que l'opposition s'abstiendra donc sur ce vote.

F. Verdier explique que la taxe additionnelle sur les droits de mutation est en augmentation (environ 100 000 €). Il faut de plus prendre en compte un réajustement du fonds de péréquation.

Elle souligne que les 37 000 € correspondent à la régularisation d'une facture de 2019.

Concernant la partie des Ressources Humaines, elle rappelle qu'ils ont voulu appliquer le principe de précaution en ajoutant la somme de 50 000 € pour qu'il n'y ait aucun souci pour le paiement de la paye mais il n'y a pas d'augmentation par rapport aux prévisions budgétaires. Ils préfèrent être prudents et « jouer la sécurité ».

C. Cillières explique que lorsque sont présentées des délibérations concernant la modification du tableau des emplois cela ne veut aucunement dire que la collectivité procède à des recrutements. Elle est obligée de requalifier des postes. Par contre, il explique qu'ils doivent gérer une décision prise il y a trois ans par l'exécutif précédent de promouvoir tous les agents. Et aujourd'hui cela pèse sur le budget.

A.L. Gasser souligne qu'ils se contentent d'être prévoyants. Elle pense que M. Francis ne maîtrise pas les statuts de la fonction publique territoriale.

S. Francis souligne que la valorisation des agents négociée par leur prédécesseur a dû être prévue sur les anciens budgets.

Concernant les 100 000 € de recettes supplémentaires, il précise à Madame Verdier que l'opposition en avait bien pris connaissance. Il souhaiterait savoir s'il s'agit d'une revalorisation des taux pratiqués par la commune sur les transactions immobilières ou si cela s'explique par l'embellie de la négociation du marché.

F. Verdier précise qu'il s'agit de l'embellie sur le marché immobilier.

M. Le Maire revient sur la promotion des agents et explique que le choix fait par son prédécesseur est une véritable « bombe à retardement ». Il explique que les carrières ne sont pas linéaires. Des changements de grades sont en effet à prendre en compte. Il considère qu'ils n'ont pas fini de payer ce choix. Cela ne ressemble pas pour lui à une gestion normale. Cela fait partie des choses qu'il faudra anticiper et qu'ils auront à gérer.

Il précise qu'un budget vit et qu'il y a des décisions modificatives.

S. Francis demande quel poste est passé de 5 000 € à 14 000 €.

F. Verdier précise qu'il s'agit des chantiers jeunes de cet été.

Votants : 32 - Abstention : 06 (CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PREVOT Jérémie, PERALI Valérie, BENQUET Daniel) - Exprimés : 26 - Contre : 00 - Pour : 26 - Dossier adopté à la majorité

Dossier n°P1-02 Transfert du pouvoir concédant de la concession de GAZ AU TE 47

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47, ex-SDEE 47), syndicat d'énergie regroupant l'ensemble des communes de Lot-et-Garonne et qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Il souligne que la concession arrive à terme et propose de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz, et à ce titre le pouvoir concédant,

au Territoire d'Energie Lot et Garonne (TE 47), dans les conditions précisées ci-dessus, à compter du 1^{er} Janvier 2022.

M. Calzavara souhaite savoir quelle est la différence entre ces deux entités et demande qui se chargeait du contrôle jusqu'à présent.

A. Pascal explique que les contrôles devaient être effectués par la collectivité mais cela sera désormais pris en charge par TE 47.

M. Calzavara demande s'il n'y avait pas de compétences en interne.

M. Le Maire répond négativement compte tenu du caractère très particulier de la tâche.

M. Calzavara demande la durée du transfert et quelles sont les personnes qui vont siéger au niveau du syndicat.

M. Le Maire précise que la durée est renouvelable. Concernant les représentants, cela avait déjà été voté. Les représentants restent les mêmes.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Ressources Humaines

Dossier n°P1-03 Modification du tableau des effectifs – création d'emplois

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 2 Développement

Dossier n° P2-01 Campus des Formations Industrielles – demandes de subventions

M. Caruhel présente le dossier et explique que la ville de Marmande a fait l'acquisition en 2017 des bâtiments CESA, site au sein desquels est déployé le projet : Campus des Formations Industrielles qui vise à enrichir l'offre de formations pour l'industrie locale.

Pour cela, la rénovation du bâtiment dont la ville est propriétaire, mis à disposition de la Cité de la Formation Professionnelle de Marmande, nécessite des travaux de réhabilitation du bâtiment, couverture comprise.

Ce projet à fort pouvoir d'insertion est construit en partenariat avec les entreprises locales et répond à la nécessité de répondre à de forts besoins de recrutements identifiés auprès des employeurs des secteurs de la mécanique industrielle et de la transformation des métaux.

La Mairie de Marmande est donc partie prenante pour contribuer à créer un outil de formation moderne, fonctionnel, attractif et susceptible de devenir une vitrine de l'emploi industriel destinée à être visitée par les jeunes et les demandeurs d'emploi, lors d'opérations Portes Ouvertes ou de découverte des métiers.

Il est précisé que l'opération portée par la Mairie ne concerne que le bâtiment, l'aménagement des plateaux techniques étant à la charge de la Cité de la Formation.

Cette dernière fait son affaire du financement de ce volet, sans soutien financier de la Mairie.

L'estimation du coût total des travaux s'élève à : 1 250 000 € HT selon le plan de financement suivant :

	Taux en %	Financement demandé
Région Nouvelle-Aquitaine	40%	500 000,00 €
Etat : DSIL	30%	375 000,00 €
Conseil Départemental		
Fonds privés		
Autofinancement	30%	375 000,00 €
TOTAL	100%	1 250 000,00 €

M. Le Maire remercie les services pour le travail effectué.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 3 Culture, Patrimoine, Animations, Sports

Culture

Dossier n°P3-01 Convention triennale pour l'association LES Z'ARTS DE GARONNE

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n° P3-02 Convention-cadre avec le Conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine 2021 – 2025

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°P3-03 - Convention avec le Conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine Champ de tulipes précoces 2021 – 2026

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Sports

Dossier n°P3 – 04 Subvention à l'Equipement au Karaté Club Marmandais

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle 4 Social – Education, Nouvelle Citoyenneté, Jumelage

Education

Dossier n° P4-01 Demande de mise à disposition rémunérée d'intervenants sportifs qualifiés auprès des clubs sportifs de Rugby, Basket, Handball ou Football pour l'accompagnement et l'encadrement d'enfants sur des temps périscolaires CLAE pour l'année scolaire 2021/2022

C. Cillières présente le dossier.

Afin de proposer et diversifier les activités sportives au sein des temps périscolaires CLAE, la collectivité a sollicité les clubs sportifs de rugby, basket, handball et football afin qu'ils mettent à disposition des intervenants sportifs qualifiés à raison de 2h30 / jour périodiquement, pour l'ensemble de nos sites CLAE.

Ces interventions sont rémunérées à concurrence de 14.04 € TTC/H par intervenant et sur présentation d'une facture du club sportif en fin de semestre, pour l'année scolaire 2021/2022.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Etat-Civil

Dossier n° P4-02 Ouverture dominicale pour l'année 2022 pour les commerces de la ville de Marmande.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

CABINET

Dossier n° CA-01 Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Amicale Laïque de Marmande

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Dossier n°CA 02 Convention de partenariat avec GRDF pour la conversion d'installations de chauffage du fioul vers le gaz

C. Cillières présente le dossier.

La mise en œuvre du dispositif gouvernemental visant à faciliter la transition du fioul comme énergie de chauffage vers le gaz de ville pour les particuliers d'ici à 2028, présente un levier d'action concret et valorisable pour la commune de Marmande.

C'est dans ce contexte et dans le respect de ses missions de service public, que GRDF participe aux objectifs de la commune étant rappelé que, du fait de son statut et de ses missions de service public, GRDF ne propose aucune prestation de travaux ou de service sur le marché de la rénovation, ne vend pas et n'installe pas d'équipements, hormis la prestation de raccordement au réseau de distribution.

Le document présente les engagements des parties – notamment l'aide financière de GRDF pour financer le raccordement, les périmètres d'application de la convention et les actions spécifiques proposées par GRDF à la commune de Marmande et à ses habitants.

La municipalité souhaite adhérer à la démarche de GRDF et communiquer sur celle-ci auprès des marmandais et par conséquent signer une convention de partenariat avec GRDF.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Pôle technique

Dossier n°PTECH-01 Affectation des dépenses afférentes aux travaux réalisés en régie municipale par les Services Techniques Année 2021

F. Verdier présente le dossier examiné en commission.

Votants : 32 - Abstention : 00 Exprimés : 32 - Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Après ce dernier dossier M. Le Maire souhaite faire un aparté concernant les travaux de réfection des conduites de gaz. Il y aura des travaux sur l'adduction d'eau potable. Les travaux de GRDF traînent et il a pris connaissance des différents postes sur facebook concernant les désagréments des habitants.

Il souligne que lorsque l'on barre une rue plusieurs questions se posent et notamment celle du ramassage des ordures ménagères. URBASER demande le dépôt des ordures en bout de rue pour faciliter leur circulation.

Il souligne qu'une nouvelle réunion avec GRDF aura lieu jeudi. Il espère voir les choses avancer.

Il est sensible à tous les désagréments causés. Il explique que le prestataire est chargé d'organiser les déviations et la communication nécessaire.

La SAUR attend la fin des travaux du gaz pour pouvoir intervenir.

M. Le Maire examine les décisions.

- ◆ Décision n° 2021.208 – 08.10.2021 - Festival « Urbance » animation Echasse et Skate Electrique
- ◆ Décision n° 2021.209 – 11.10.2021 - Festival Urbance – animation Graffiti et performance
- ◆ Décision n° 2021.210 – 11.10.2021 - Festival Urbance – animation Big Air Bag/BMX/Trottinette/Free-Fall
- ◆ Décision n° 2021.211 – 11.10.2021 - Festival Urbance – animation Bubble Bump
- ◆ Décision n° 2021.212 – 11.10.2021 - Festival « Urbance » Initiation et démonstration Double Dutch & Overboard
- ◆ Décision n° 2021.213 – 11.10.2021 - Festival Urbance – animation show parkour et atelier
- ◆ Décision n° 2021.214 – 11.10.2021 - Festival « Urbance » sur les cultures urbaines– Transport et Installation d'un Terrain de basket 3*3
- ◆ Décision n° 2021.215 – 11.10.2021 - Festival « Urbance » E -GAMING et Tournoi
- ◆ Décision n° 2021.216 -Festival Urbance –ateliers MAO /Ecriture RAP /Coaching scénique et 2 concerts Rap et DJ
- ◆ Décision n° 2021.217 – 11.10.2021 - Festival « Urbance » Ateliers et danse Hip-Hop et Show
- ◆ Décision n° 2021.218 – 11.10.2021 - Spectacle URBANCE A 10 ANS !
- ◆ Décision n° 2021.219 – 11.10.2021 - Mise à disposition d'un local à la Maison MANGIN au profit de l'association « Sauvegarde »
- ◆ Décision n° 2021.220 – 12.10.2021 - Contrat de location triennale pour les matériels et équipements à usage de décoration, d'illumination et d'éclairage ENTREES DE RUES – AVEC BAZAUD ILLUMINATIONS
- ◆ Décision n° 2021.221 – 12.10.2021 - Contrat de spectacle pour « Lire en pyjama » animé par Mme Agnès Le Part
- ◆ Décision n° 2021.222 – 12.10.2021 - Contrat de spectacle pour « Raconte-moi Une Histoire » animé par M. Pierre Bertrand
- ◆ Décision n° 2021.223 – 12.10.2021 - Ateliers et show de sports urbains Rouet'ine
- ◆ Décision n° 2021.224 – 12.10.2021 - Mise à disposition gratuite d'une salle de cours du Conservatoire Maurice-Ravel
- ◆ Décision n° 2021.225 – 14.10.2021 - Mise à disposition de la salle de Magdeleine au profit de l'association des parents d'élèves (APE) de l'école de Magdeleine à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2021.226 – 14.10.2021 - Mise à disposition de la salle Léo Sourisse au profit du Parti Communiste de Marmande « PCF Marmande » à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2021.227 – 19.10.2021 – Convention d'utilisation du Complexe Aquatique du Val de Garonne AQUAVAL
- ◆ Décision n° 2021.228 – 18.10.2021 - Souscription des contrats d'assurance pour les besoins de la commune Avenant n°5 lot n° 1 Marche 2018M35M
- ◆ Décision n° 2021. 229 – 18.10.2021 - Festival « Urbance » sur les cultures urbaines– Organisation de 2 Battles -16 ans et + de 18 ans
- ◆ Décision n° 2021.230 – 18.10.2021 - Festival Urbance – DEmo de Battle de compliment/rap impro instrumental et une animation atelier Human Beat Box
- ◆ Décision n° 2021. 231- 19.10.2021 - Festival Urbance – animation Graffiti
- ◆ Décision n° 2021.232 – 19.10.232 - Mise à disposition de la salle de Beyssac au profit de l'association « LA FONTAINE DU ROY » à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2021.233 – 19.10.2021 - Mise à disposition de la salle de Coussan au profit de l'association « LE COMITE DES FÊTES DE COUSSAN » à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2021.234 – 19.10.2021 - Mise à disposition de la salle Léo Sourisse au profit de L'association « CHRYSALIDES 47 » à titre gratuit

- ◆ Décision n° 2021.235 – 19.10.2021 - CONTRAT DE MISSION POUR REDACTION DU CCTP ET DPGF REPRISE EN SOUS-CŒUVRE PAR MICROPIEUX DU DALLAGE ECOLE MATERNELLE Emile LABRUNIE
- ◆ Décision n° 2021.236 – 19.10.2021 - Mise à disposition de la salle de Coussan au profit de l'association « LES NUITS LYRIQUES DE MARMANDE » à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2021.237 – 19.10.2021 - Mise à disposition de la salle de l'Espace Exposition au profit du C.C.A.S. de Marmande à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2021.238 – 20.10.2021 - Mise à disposition de la salle de Magdeleine au profit de l'Union locale CGT « CREUZET AERONAUTIQUE » de Marmande à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2021.239 – 20.10.2021 - Gratuité du Domaine Public au profit du Club Cycliste Marmande Section BMX
- ◆ Décision n° 2021.240 – 21.10.2021 - Convention pour l'inhumation ou la crémation des personnes dépourvues de ressources suffisantes
- ◆ Décision n° 2021.241 – 21.10.2021 - Convention de tutorat pédagogique avec le PESMD de Bordeaux
- ◆ Décision n° 2021.242 – 21.10.2021 - Tournoi de FIFA/Mario Kart/ Rocket League
- ◆ Décision n° 2021.243 – 25.10.2021 - Convention de don d'archives privées FONDS GASTON
- ◆ Décision n° 2021.244 – 27.10.2021 - Mise à disposition de la salle de Beyssac au profit du Collectif des usagers « Hôpital Urgences » à titre gratuit
- ◆ Décision n° 2021.245 – 27.10.2021 - Frais d'hébergement Delphine Fortuny
- ◆ Décision n° 2021.246 – 28.10.2021 - CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'OUTILS BUDGETAIRES EN MODE HEBERGE AVEC LA SOCIETE LOCALNOVA
- ◆ Décision n° 2021.247 – 28.10.2021 - BIEN-ETRE AU TRAVAIL ► ACTIVITE YOGA CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES avec Madame Coralie DASSY
- ◆ Décision n° 2021.248 – 02.11.2021 - Marchés et avenants pour le mois d'octobre 2021

M. Calzavara a une question concernant la décision n°2021.219 par rapport au devenir du PRE établi au sein de la Maison Mangin.

P. Cardoit explique que des conventions sont actuellement en cours pour que certaines interventions aient lieu dans le cadre des écoles.

M. Le Maire sait l'attachement de M. Calzavara pour le PRE, attachement qu'il partage.

Concernant la décision 2021.247, M. Calzavara souhaite savoir si le choix de l'activité Yoga est celui des salariés. Elle souligne que la collectivité possède en interne des compétences comme par exemple celles d'une sophrologue et devrait imaginer les utiliser.

C. Cillières explique que ce dispositif avait été mis en place avant la crise sanitaire d'où sa reconduction. Une étude sera menée avec le personnel par rapport à leurs besoins. Un élargissement pourra ainsi être envisagé.

M. Calzavara félicite la collectivité pour le festival Urbance. C'est une belle manifestation. Cependant elle souligne qu'en tant que conseiller municipal il est désagréable de se retrouver confronté à valider une décision de 22 000 € sans avoir eu plus de détails sur le projet.

Elle espère qu'il y aura une évaluation, savoir ainsi combien de jeunes ont participé au festival.

L'opposition aimerait être associée.

E. Marchand explique qu'ils ne disposent pas des programmations de façon précise à l'avance mais un retour sur les évaluations sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le MAIRE lève la séance à 20 heures 15.

Le Secrétaire de séance,
Fatima FIGUES



Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

